

PAR COURRIEL

Monsieur Simon Jolin-Barette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, Bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

J'ai pris connaissance de la question inscrite au feuillet par le député de Pontiac, le 9 mai 2024, concernant l'accessibilité du programme de pompes à insuline à la population adulte atteinte de diabète de type 1 et de sa volonté de le voir financer par le biais des transferts en santé du gouvernement fédéral.

À cet effet, je porte à votre attention que les transferts en santé du gouvernement fédéral ne suffisent pas à couvrir l'ensemble des programmes, mesures et services du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Les besoins des Québécoises et Québécois sont importants et prennent plusieurs formes. L'utilisation des sommes provenant du gouvernement fédéral doit d'être analysée à plus grande échelle.

Dans son avis publié en 2022 concernant le dossier des pompes à insuline, l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux estime un impact budgétaire net du remboursement des pompes simples, pour la population adulte, à environ 328,8 M\$ sur cinq ans. Des analyses approfondies quant aux coûts et bénéfices du remboursement des pompes à insuline pour la population adulte se poursuivent au MSSS afin d'assurer le maintien de l'équilibre entre l'accès aux services et la capacité de payer de l'État.

... 2

Je remercie le député de Pontiac de l'intérêt porté à ce dossier. Soyez assuré que je suis sensible aux difficultés rencontrées par les personnes adultes atteintes de diabète de type 1 et que le MSSS veille à peaufiner ses analyses, dans l'objectif d'une répartition équitable des transferts gouvernementaux fédéraux pour répondre à différents besoins populationnels.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



Christian Dubé

N/Réf. : 24-MS-01910-001